



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. Générale
2 novembre 2003



FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**Consultations intergouvernementales sur le renforcement
de la base scientifique du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Nairobi, 14 et 15 janvier 2004

Point 1 de l'ordre du jour provisoire*

**Organisation de la réunion et
adoption de l'ordre du jour**

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

Point 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Les consultations intergouvernementales sur le renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement seront ouvertes le mercredi 14 janvier 2004 à 9 h 30 par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les travaux se dérouleront dans les langues suivantes : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Point 2. Organisation des travaux

a) Election du Bureau

2. Le Directeur exécutif recommande que les participants élisent les membres du Bureau conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration et en application de la décision 22/1 I A, qui préconise le respect du principe d'une représentation régionale équilibrée.

3. Les consultations dureront deux jours, elles débuteront le mercredi 14 janvier et s'achèveront le jeudi 15 janvier 2004.

b) Organisation de la réunion

4. L'ordre du jour provisoire des consultations intergouvernementales, qui s'accompagnait d'une lettre d'invitation adressée par le Directeur exécutif à tous les gouvernements, a été distribuée le 30 septembre 2003.

* UNEP/SI/IGC/1.

Le calendrier provisoire des réunions durant les consultations, tel que proposé par le Directeur exécutif, figure à l'annexe du présent document.

5. Le Directeur exécutif recommande que l'on examine en séance plénière les trois questions soulevées au paragraphe 2 de la décision GC 22/1 I A du Conseil d'administration (voir points 3 a) à c) de l'ordre du jour ci-dessous), à savoir : première question : Quelles sont les lacunes probables et les types d'évaluation nécessaires en matière d'environnement et de changements environnementaux?; deuxième question : Comment le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organisations répondent-ils à l'heure actuelle à ces besoins en matière d'évaluation?; et troisième question : Quelles sont les options disponibles pour répondre à tous besoins insatisfaits qui relèvent du rôle et du mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement?

6. Par ailleurs, le Directeur exécutif recommande que les points 4 (Conclusion et recommandations), 5 (Adoption du rapport) et 6 (Clôture de la réunion) soient examinés en plénière dans l'après-midi du jeudi 15 janvier 2004.

Point 3. Examen des questions clés relatives au renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement

7. Le Directeur exécutif recommande que les discussions qui se dérouleront au titre du point 3 portent notamment sur sa déclaration, qui sera axée sur une brève présentation du rapport de synthèse préconisé au paragraphe 4 de la décision 22/1 I A et des documents d'information connexes.

a) **Première session : Discussion sur la question no. 1 et les considérations y relatives : Quelles sont les lacunes probables et les types d'évaluation nécessaires en matière d'environnement et de changements environnementaux?**

8. Le Directeur exécutif propose qu'immédiatement après ces brèves présentations, la plénière entame l'examen du point 3 a) de l'ordre du jour provisoire.

b) **Deuxième session : Discussion sur la question no. 2 et les considérations y relatives : Comment le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organisations répondent-ils à l'heure actuelle à ces besoins en matière d'évaluation?**

9. Le point 3 b) de l'ordre du jour provisoire sera examiné dans l'après-midi du mercredi 14 janvier 2004.

c) **Troisième session : Discussions sur la question no. 3 et les considérations y relatives : Quelles sont les options disponibles pour répondre à tous besoins insatisfaits qui relèvent du rôle et du mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement?**

10. Le point 3 c) de l'ordre du jour provisoire sera ensuite examiné dans la matinée du jeudi 15 janvier 2004.

11. Le Directeur exécutif recommande que les huit questions ci-après définies au paragraphe 3 de la décision 22/1 I A soient examinées selon qu'il convient et en tenant compte du thème principal des première, deuxième et troisième sessions :

- a) Crédibilité scientifique, importance, légitimité et utilité des évaluations;
- b) Interactions entre la science et l'élaboration des politiques;
- c) Rôle des institutions existantes;

- d) Options possibles : renforcement des institutions et des mécanismes existants et création d'un groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution de l'environnement mondial;
- e) Etablissement de liens intersectoriels;
- f) Prise en compte des travaux réalisés dans le cadre d'autres évaluations, par d'autres organisations internationales et par les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement : doubles emplois, coopération, complémentarité et valeur ajoutée;
- g) Rapports coût-efficacité et efficience; et
- h) Participation des pays en développement et renforcement des capacités.

Point 4. Conclusion et recommandations

12. Le Directeur exécutif recommande que les participants dégagent les terrains d'entente et les domaines qui pourraient nécessiter d'être creusés davantage à un stade ultérieur dans le cadre de chaque question examinée au cours des première, deuxième et troisième sessions. Cela permettra de formuler les conclusions et recommandations finales des consultations, qui seront transmises par le Directeur exécutif au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa session extraordinaire conformément au paragraphe 5 de la décision 22/1 I A.

Point 5. Adoption du rapport

Point 6. Clôture de la réunion

Annexe

Calendrier provisoire des réunions durant les consultations intergouvernementales sur le renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Mercredi 14 janvier 2004

Séance plénière

9 h 30 – 12 h 45

Point 1 : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Point 2 : Organisation des travaux

Point 2 a) : Election du Bureau

Point 2 b) : Organisation de la réunion

Point 3 : Examen des questions clés relatives au renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Point 3 a) : Discussion sur la question no. 1 et les considérations y relatives : Quelles sont les lacunes probables et les types d'évaluation nécessaires en matière d'environnement et de changements environnementaux?

Plénière

15 heures – 18 h 15

Point 3 : Examen des questions clés relatives au renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Point 3 b) : Discussion sur la question no. 2 et les considérations y relatives : Comment le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organisations répondent-ils à l'heure actuelle à ces besoins en matière d'évaluation?

Jeudi 15 janvier 2004

Plénière

9 h 30 – 12 h 45

Point 3 : Examen des questions clés relatives au renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Point 3 c) : Discussion sur la question no. 3 et les considérations y relatives : Quelles sont les options disponibles pour répondre à tous besoins insatisfaits qui relèvent du rôle et du mandat du Programme des Nations pour l'environnement?

Plénière

15 heures – 18 h 15

Point 4 : Conclusion et recommandations

Point 5 : Adoption du rapport

Point 6 : Clôture de la réunion